



# Dossier de presse

Date : 2 avril 2024

---

## Criminalité organisée

### Que fait le DFJP pour lutter contre la criminalité organisée ?

La notion de criminalité organisée englobe un large éventail d'infractions commises par des groupes criminels, c'est-à-dire des personnes qui s'associent pour mener des activités criminelles à grande échelle. Ces groupes peuvent être organisés comme des entreprises pour s'enrichir par leurs activités illégales. Ils possèdent bien souvent une structure clairement hiérarchisée, comptant différentes divisions chargées chacune de tâches spécifiques. Les cartels de la drogue sont un bon exemple d'organisation criminelle : ils travaillent comme une grande entreprise pour produire, transporter et vendre des substances illicites, en observant des règles strictes et en n'hésitant pas à recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs. L'attaque à l'explosif de distributeurs automatiques de billets de banque est une forme visible de criminalité organisée. Ces braquages sont une source de revenus pour les réseaux criminels.

La lutte contre la criminalité organisée s'oriente autour de deux axes : la prévention et la poursuite pénale.

**Prévention :** fedpol mène un travail de sensibilisation auprès des autorités, des milieux politiques et de la population, car la menace que représente la criminalité organisée n'est pas encore perçue à sa juste mesure partout en Suisse. Les interdictions d'entrée et les expulsions sont deux mesures de police préventive qui permettent de perturber les activités des groupes criminels. Pour lutter contre la traite d'êtres humains, autre trafic prisé du crime organisé, fedpol peut verser des aides financières à des projets et des organisations afin de contribuer à la mise en œuvre du troisième plan d'action national contre la traite des êtres humains 2023 à 2027. Une enveloppe annuelle de 600 000 francs est disponible à cette fin.

**Poursuite pénale :** fedpol effectue un travail d'analyse afin de mettre au jour des connexions entre des événements sans lien apparent et s'attaquer aux structures et aux personnes à l'œuvre en coulisses. Une autre tâche de fedpol en matière de poursuite pénale est d'assurer la coopération nationale et internationale, indispensable pour lutter contre les réseaux de criminels, qui ne soucient pas des frontières. Enfin, fedpol mène des enquêtes en coopération avec le Ministère public de la Confédération.

**Coopération** : Dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, fedpol apporte son soutien aux enquêtes supracantoniales sur des structures criminelles et veille au partage d'informations avec des autorités en Suisse et à l'étranger. Cette coopération revêt une grande importance : il ne faut pas perdre de vue que le trafic de drogue est la principale source de revenus de la criminalité organisée.

### **Qu'est-ce qui est prévu ?**

Les **développements** prévus dans la lutte contre le terrorisme – POLAP, révision de la LSIC, interopérabilité au niveau européen et système PNR – seront aussi mis à profit pour combattre la criminalité organisée.

Le **Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)** joue un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. La révision de la loi sur le blanchiment et la création d'un registre fédéral de transparence apporteront une série de nouveautés dans ce domaine également. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur vraisemblablement en 2026.